**Le Rapporteur Spécial de l'ONU sur le droit à la vie privée va à effectuer une visite officielle en France**

30 octobre 2017

Le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur le droit à la vie privée, M. Joseph Cannataci, effectuera sa première visite officielle en France du 13 au 17 novembre 2017. Le but de cette visite est d'examiner sur place les questions relatives à son mandat qui permettraient d'identifier les bonnes pratiques dont d'autres pourraient bénéficier, ainsi que les domaines qui doivent être améliorés et pour lesquels le Rapporteur Spécial s'efforcera de formuler des recommandations constructives et concrètes.

Au cours de la visite, le Rapporteur Spécial examinera diverses questions liées à son mandat, mais plus précisément, il s'intéressera aux questions relatives aux cinq priorités thématiques qui sont actuellement au cœur de son mandat. Elles sont:

1. Sécurité et surveillance
2. Big Data et Open Data
3. Données sur la santé
4. Données personnelles traitées par les sociétés
5. Une meilleure compréhension de la protection de la vie privée

Au cours de cette visite, le Rapporteur Spécial Cannataci rencontrera des autorités et des institutions françaises, ainsi que des représentants de la société civile et d'autres parties prenantes - notamment des activistes, des médias, des journalistes, des chercheurs et d'autres acteurs privés.

En vue de la préparation de cette visite, le Rapporteur Spécial invite tous les experts et toutes les organisations travaillant sur des questions relatives à la vie privée en France à **lui faire part de leurs vues sur l'une ou plusieurs des priorités susmentionnées ou sur toute autre question importante concernant la protection de la vie privée avant la visite, au plus tard le 9 novembre 2017**, afin qu'il puisse faire part de leurs préoccupations et priorités dans les diverses réunions qu'il prévoit de tenir pendant la visite.

Le mandat du Rapporteur Spécial sur le droit au respect de la vie privée a été établi en 2015 par la Résolution 28/16 du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies.

Les Experts Indépendants font partie de ce qui est désigné sous le nom des procédures spéciales du Conseil des droits de l’homme. Les procédures spéciales, l’organe le plus important d’experts indépendants du Système des droits de l’homme de l’ONU, est le terme général appliqué aux mécanismes d’enquête et de suivi indépendants du Conseil qui s’adressent aux situations spécifiques des pays ou aux questions thématiques partout dans le monde. Les experts des procédures spéciales travaillent à titre bénévole; ils ne font pas partie du personnel de l’ONU et ils ne reçoivent pas de salaire pour leur travail. Ils sont indépendants des gouvernements et des organisations et ils exercent leurs fonctions à titre indépendant. Le Rapporteur Spécial est chargé par la Résolution 28/16 du Conseil des Droits de l'Homme, entre autres, d'identifier les obstacles éventuels à la promotion et à la protection du droit au respect de la vie privée, de sensibiliser le public à l'importance de promouvoir et de protéger le droit au respect de la vie privée et de présenter un rapport annuel au Conseil des Droits de l'Homme et à l'Assemblée Générale des Nations Unies. Pour davantage d’informations, veuillez consulter [le site web du Rapporteur Spécial sur le droit à la vie privée](https://www.ohchr.org/EN/Issues/Privacy/SR/Pages/SRPrivacyIndex.aspx). Veuillez envoyer vos contributions à srprivacy@ohch.org et jizagirre@ohchr.org